

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE

D'

ATTIN

REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Plan
n°1

ZONAGE

Indice
n°3

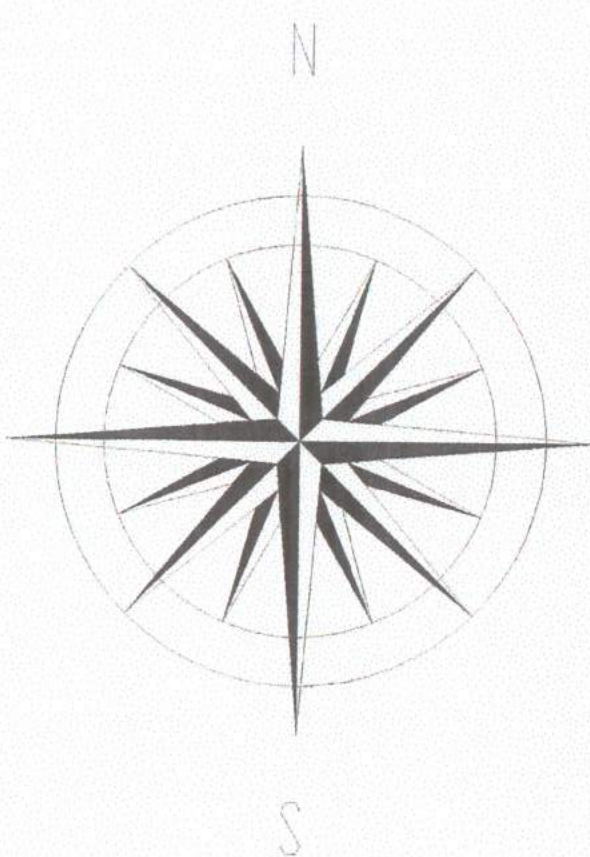
22 Avril 2004

échelle 1/5000^{ème}

PROJET

F.H.R

Etudes et Réalisations d'Urbanisme



LEGENDE

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

U : Zone urbaine mixte à vocation d'habitat, de services, d'artisanat et de commerces

UE : Zone d'activités industrielles et artisanales incompatible avec la zone urbaine mixte

UEs : Zone d'activités de loisirs, de sports, et de camping

US : Zone à vocation sportive

1AU : Zone d'urbanisation future réservée à l'habitat

1AUc : Secteur réservé aux équipements communaux: cimetière

2AU : Zone d'urbanisation future à long terme

Bois classés

P.P.R.I.: Zone de bâti diffus d'aléa faible à moyen, constructible avec prescriptions.

P.P.R.I.: Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort, inconstructible.

P.P.R.I.: Zone d'aléa fort, inconstructible, réservé au champ d'expansion de la crue

Voie ferrée Boulogne/Arras

Zone soumise au règlement des monuments historiques

